

Destinataires :

Membres élus :

M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie

Membres nommés :

Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard

Assiste : M. CHAPRON Philippe

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2023**

Le six septembre deux mille vingt-trois, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 11h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Mme BARAILLER Christiane, Vice-présidente, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

Présents :

Membres élus : Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantale, Mme THIVEL Sylvie,

Membres nommés : M. CHAUDIER Gérard, Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, M. SOLINAS Marcello,

Absents excusés : M. FAVERJON Christophe, Mme BERNARD Jacqueline, Mme DURIEU Brigitte, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise,

Pouvoir : 0

Nombre de conseillers : 14 - Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 9

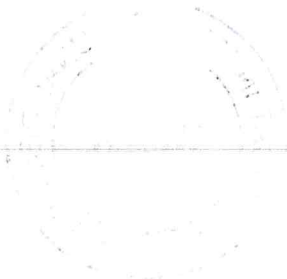
Secrétaire de séance : M. CHAPRON, directeur du CIAS

Informations diverses

SOMMAIRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

1. Modification du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement de la Résidence autonomie
2. Vote des tarifs

Informations diverses



RESIDENCE AUTONOMIE

1. MODIFICATION DU CONTRAT DE SEJOUR ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Suite aux travaux de rénovation et afin de tenir compte des aménagements de la législation, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le nouveau contrat de séjour et le règlement de fonctionnement ci-joint.

Ces documents ont été visés par le Comité sénior et le Conseil de vie sociale.

On peut noter les modifications principales, à savoir, l'ouverture à l'accueil d'animaux de compagnie, l'accès après 21h00 par digicode, la facturation de la mise à disposition de draps... ce règlement s'appliquera uniquement aux nouveaux entrants, les anciens résidents gardant l'avantage de la fourniture des draps gratuite.

Après échange et amélioration de la lisibilité de certain détail, les documents sont approuvés à l'unanimité.

Vous trouverez ci-joint les documents dans leur version définitive.

2. VOTE DES TARIFS

Mise à disposition de drap (pour lit de 90 cm) et la taie d'oreiller : 7 € par mois

Remplacement du bracelet d'appel : 20 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Le voyage dans la Drôme arrive, il est complet malgré des désistements qui ont été remplacés.
- Les membres du CIAS sont invités à l'assemblée générale de l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS) qui aura lieu à Unieux le mercredi 27 septembre, à 18h30, à la salle Gaby Crépet.

Prochain Conseil d'administration le **mercredi 8 novembre** à 17h00 (horaires à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Unieux, le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente du CIAS,

C. BARAILLER

